



ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Intervenantes ou intervenants en services correctionnels

Ministère : Justice

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 05-505222

Type d'emploi : Permanent
Plusieurs postes à pourvoir

Salaire : 78 493 \$ par année (42 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Date de clôture : le 22 février 2019 @ minuit HNE

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Conformément à la directive 518 du Manuel des ressources humaines, cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes actuellement employées par le gouvernement du Nunavut.

Le service correctionnel du ministère de la Justice joue un rôle déterminant au sein du système de justice pénale en protégeant la collectivité par la gestion et le contrôle des prisonniers. Cette division gère tous les aspects de la détention et soutient les prisonniers dans leurs efforts pour améliorer leurs comportements et leurs attitudes.

Relevant de la superviseuse ou du superviseur des services de correction, les personnes occupant ce poste sont responsables d'assurer la sécurité des prisonniers dans les zones déterminées conformément aux politiques, aux procédures et aux normes établies par le ministère, la division et l'établissement. L'application des mesures de sécurité concerne principalement le centre correctionnel de Baffin (BCC). Cependant, elle s'étend souvent à l'extérieur de l'établissement pour répondre à certains besoins, par exemple la comparution en cour ou la prestation de soins médicaux mettant en cause des prisonniers et nécessitant qu'ils se trouvent à proximité du grand public. Les titulaires de ces postes observent, analysent et évaluent les comportements humains, déterminent les risques potentiels et adoptent les procédures, mesures et techniques d'atténuation adéquates. Il leur faut savoir interpréter et assurer les exigences établies applicables en matière de sécurité et en cas d'urgence, et posséder des compétences en relations interpersonnelles efficaces ainsi que la capacité de désamorcer des comportements agressifs.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (12^e année) ou l'équivalent (formation générale, etc.) et en ayant au moins un an d'expérience dans le domaine correctionnel ou dans un domaine social connexe, ainsi qu'une certification valide en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. Les titulaires doivent obtenir un permis de conduire de classe 5 pendant leur période probatoire.

Ce poste exige des aptitudes à communiquer de façon efficace tant à l'oral qu'à l'écrit, de même que des habiletés avec les applications sur ordinateur, dont Microsoft Word, les courriels et la gestion de fichiers.

Ces postes sont assujettis à des quarts de travail en rotation et à des changements de poste par roulement au sein du BCC.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que des Inuit Qaujimagatuqangit constitue un atout au même titre que la maîtrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez acheminer une lettre de motivation accompagnée de votre CV par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe d'un effectif plus représentatif afin de mieux comprendre les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts et de mieux les servir. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les personnes qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent explicitement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Conformément à la Loi sur les langues officielles, les candidates et candidats peuvent présenter leur demande dans la langue officielle de leur choix.
- Certains postes nécessitent une vérification de casier judiciaire satisfaisante. L'existence d'un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.finance.gov.nu.ca

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca